

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 81 (1972)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Les gestes qui sauvent  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-549257>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

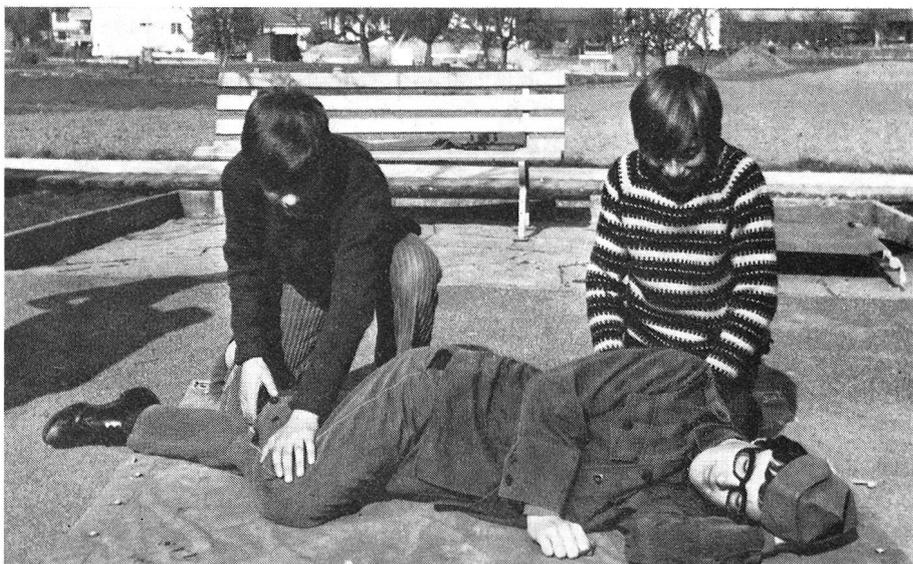
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les gestes qui sauvent

Le 3 février 1972, la Croix-Rouge suisse rendait publique une très importante décision prise par son Conseil de direction et concernant la part que doit prendre notre Institution dans la lutte contre les accidents, ceci en mettant tout en œuvre pour que les automobilistes dans leur ensemble soient au bénéfice d'une formation de secouristes, par suite de l'introduction d'un cours rendu obligatoire pour les candidats au permis de conduire. Un programme approprié existe déjà : il s'agit du cours de sauveteurs de cinq leçons de deux heures chacune que l'Alliance suisse des Samaritains donne depuis 1965. En 1971, elle a ainsi formé 36 000 nouveaux sauveteurs qui ont suivi cet enseignement sur la base du volontariat. Mais en regard de ces 36 000 nouveaux secouristes, l'on a délivré l'an dernier 160 000 permis de conduire...



De son côté, la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage préconise depuis plusieurs années déjà l'introduction de l'enseignement des premiers secours, à titre de branche obligatoire, dans l'ensemble des cantons suisses. Un grand pas a été fait ces derniers temps dans cette direction puisqu'une bonne vingtaine de cantons reconnaissent actuellement la nécessité de divulguer l'enseignement du secourisme dans le cadre de l'école. Alors que huit cantons l'ont d'ores et déjà rendu entièrement ou partiellement obligatoire (Argovie, Appenzell RE, Genève, Lucerne, Nidwald, Schaffhouse, Soleure, Zoug), quelque douze autres l'ont introduit sur la base du volontariat ou étudient divers projets (Bâle-Ville, Berne, Glaris, Grisons, Neuchâtel, Obwald, Schwyz, St-Gall, Tessin, Uri, Vaud, Zurich).

Pour soutenir les efforts fournis dans ce sens, la Croix-Rouge suisse de la Jeunesse organisera à Berne, les 30 septembre et 1er octobre prochains, un «Concours national de premiers secours» ouvert à tous les écoliers du pays. Le nombre des participants a été fixé à 100.

